

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

027-212705404-20210903-D2021-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2021

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCACTION

LE : 30/08/2021

DATE D’AFFICHAGE

LE : 07/09/2021

Séance du Vendredi 3 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 12 pour

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 1

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 3 septembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 30 août 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Bénédicte VALLET, Jean-Yves SCHROEYERS, Jonathan PETIT, Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Isabelle PANCHOUT, Katia DRAGEE, Alexandre PARIS, Reynald AIGNEL, Christian MAZURE.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Alexandre PARIS

Délibération : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Une enveloppe globale de 4 400.00€ a été budgétée et votée en début d'année, celle -ci correspond à l'enveloppe annuelle habituelle de 3 000.00€ et du reliquat de subvention de 2020 de 1 400,00€ qui avait été mis en réserve pour la future Association du Comité des fêtes,

Les membres du conseil municipal, prennent connaissance des différentes demandes de subventions pour l'année 2021,

Christian Mazure propose que la subvention au bénéfice de l'union cantonale des sapeurs-pompiers, soit attribuée à hauteur de 450.00€

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2020	VOTE
L'AMICALE DES CHASSEURS	450.00€	12 voix pour
ASSOCIATION GASNY RUNNING	250.00€	12 voix pour
ASSOCIATION DE FIL EN AIGUILLE	250.00€	12 voix pour
WEST LEADER ASSO COUNTRY	250.00€	12 voix pour
L'ART ET LA MATIERE SGLG	250.00€	12 voix pour
MERLETTES EN FETES	1400,00€ (report 2020) + 600,00€ = 2000,00€	12 voix pour
UNION CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS	450.00€	12 voix pour

Mme Le Maire rappelle que les demandes de subventions des associations doivent être adressées chaque année en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212703404-20210903-D2021-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2021

Le montant global des subventions voté ce jour s'élève à 3 900,00€,

Le vote de la répartition du solde d'un montant de 500,00€ sera remis à l'ordre du jour pour un prochain conseil.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 03 septembre 2021
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

